

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPT. — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉPT. — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
5 » 7 » soir.	1 » 15 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
								* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, 6 Avril.

La session législative, qui vient d'être interrompue jusqu'au 29 avril, a été marquée par des faits rassurants. Le maréchal de MacMahon a donné, quelques semaines après l'ouverture de cette session, le noble exemple de l'acceptation loyale des vœux du pays, en appelant au ministère un groupe d'hommes investis de la confiance publique. Aussitôt, malgré des tiraillements et quelques incertitudes inévitables, les Chambres sont entrées dans la même voie d'apaisement et de conciliation. Ceux qui comme nous, sont venus à la République, non par préférence, mais par ce qu'elle était la seule issue possible et que manifestement la Nation la voulait, s'applaudissent de voir les anciens et persévérants défenseurs de cette forme de gouvernement s'efforcer, chaque jour, de prouver qu'on a eu tort de la considérer comme inséparable de la discorde et du désordre.

Il faut être aveugle, en effet, ou animé de passions et de préjugés bien regrettables, pour ne pas constater que la situation intérieure de la France est meilleure que celle des autres Etats de l'Europe. Si la Chambre des députés contient une minorité incorrigible de démagogues et de bonapartistes, ne trouve-t-on pas des éléments aussi subversifs dans les Chambres de Londres, de Berlin, de Bruxelles? Les chefs des Torsy et des Whigs ne s'inquiètent pas plus que M. de Bismarck d'avoir à côté d'eux une poignée de mécontents perpétuels, qui cherchent à tout entraver et à tout compromettre. Ils les traitent avec le dédain que méritent ces coupables agissements. Ainsi doivent faire et ainsi font les ministres du gouvernement français, quand ils mettent sur la même ligne bonapartistes et démagogues.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 avril.

La Chambre est entrée en vacances jusqu'au 29 avril, après une dernière séance incidemment par une question que M. Lenglé a adressée au ministre de la justice, à l'occasion du décret qui révoque M. Godelle de ses fonctions de premier avocat général près la Cour de Cassation.

M. Lenglé a demandé à M. Dufaure de faire connaître à la Chambre les motifs qui lui avaient dicté ce décret et si c'est le magistrat ou le candidat qui a été frappé.

On sait, en effet, que M. Godelle avait cette double qualité. Député de l'arrondissement de Vervins, dans l'Aisne, invalidé par la majorité du 14 octobre comme candidat officiel à affiche blanche sous le ministère du 17 mai, il se représente aux suffrages des électeurs de ce même arrondissement pour l'élection partielle qui est fixée au dimanche 7 avril.

D'après la réponse faite à M. Lenglé, le gouvernement a pensé qu'il était regrettable que le nom d'un magistrat de la cour suprême eût été mêlé aux débats que l'élection de Vervins a provoqués; et, ne voulant pas que cet inconvénient pût se renouveler, n'admettant pas d'ailleurs, avec M. le duc de Broglie, que l'on retournât contre le gouvernement l'influence qu'on en reçoit, M. Dufaure avait fait inviter M. Godelle à opter entre sa fonction et sa candidature.

M. Godelle aurait répondu qu'il garderait la

fonction et qu'il maintiendrait sa candidature. C'est à la suite de cette déclaration que M. Dufaure, qui a en grande estime le magistrat, lui a cependant donné un successeur dans son poste d'avocat général près la cour de cassation, afin que le candidat fût dans une situation plus nette et plus franche.

Cette dernière séance a été marquée par des scènes de tapage. Les bonapartistes ne pouvaient pas partir pour un mois, sans donner une représentation. M. Cunéo d'Ornano, l'une des jeunes gloires de l'Empire, a adressé le propos suivant à M. Grévy : « Vous êtes grotesque, vous présidez comme un président de collège! » Voilà le style de ces messieurs maintenant. Depuis cinq ou six jours M. Cunéo ne cessait de répéter à tout venant : « La République fait mourir de faim le peuple; le peuple était riche sous l'Empire. » Cette facétie faisait hausser les épaules, et c'était tout. L'outrage au président ne pouvait passer de même, et M. Grévy allait consulter la Chambre sur l'application de la censure; M. Cunéo d'Ornano s'est fait tout petit garçon en face de l'indignation générale; il a moitié modifié, moitié expliqué ses paroles, et ensuite les a retirées, en assurant même qu'il vote toujours pour M. Grévy dans le scrutin secret de l'élection du président. On lui a fait grâce.

M. du Demaine, député d'Aveyron, a été invalidé.

\* \* \*

Dans la séance de la veille, M. Dufaure, par quelques mots décisifs, a emporté un vote de la Chambre, approuvateur de la loi sur l'état de siège, telle qu'elle était revenue du Sénat.

Comme les paroles de M. Dufaure colportées avec ou plus ou moins de fidélité ont produit une assez vive sensation, nous les mettrons sous les yeux du lecteur selon le texte même que publie l'*Officiel* :

Voulez-vous donc permettre qu'une place forte soit facilement attaquée? Eh quoi! vous ne donneriez pas au commandant d'une place le droit de la défendre contre la guerre étrangère et contre les séditions intérieures!

On m'arrête à ce mot : Comment! les séditions intérieures! Alors ce sont des Français contre lesquels le commandant militaire va exercer l'autorité qui lui est conférée!

Mais qui vous dit que, parmi ces Français égarés, il ne pourra pas se trouver des espions, des provocateurs étrangers? Etes-vous bien sûrs que, au milieu d'une sédition qui pourra éclater dans l'intérieur d'une place forte et il n'y aura que des Français et des Français patriotes? (Vive approbation au centre.)

Je vous en conjure, messieurs, ne diminuez rien, même par l'amendement de M. Gatineau, l'autorité du commandant de place et les moyens prescrits par les lois pour la défense de nos places de guerre. Nul ne sait quel sera l'avenir. Loin de moi la pensée de vouloir prévoir aucune collision avec les puissances étrangères; mais enfin, malgré nos efforts pour maintenir la paix, des collisions pourraient arriver et alors, au nom du ciel! n'enlèvez pas, même avant que la guerre soit déclarée — car c'est avant la déclaration de la guerre que les menées intérieures peuvent se produire — n'enlèvez pas au commandant de place ses pouvoirs. Laissez subsister une législation sage; si on veut l'attaquer, qu'on l'attaque directement, et non pas par voie d'amendement.

Je vous demande, messieurs, de rejeter l'amendement de M. Gatineau. (Très-bien! très-bien! et applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Evidemment il y a là un accent pathétique dont il est impossible de n'être point frappé; nonobstant on se tromperait à y voir la sinistre annonce de périls imminents.

### La politique du Sénat.

Le Sénat est entré en vacances, après avoir traversé une phase semée d'écueils qu'il a eu la sagesse et le bonheur de tourner et contre lesquels il aurait pu, avec moins de prudence et de circonspection, non pas se briser, mais entamer, en s'y heurtant, son autorité morale.

Au lendemain du 14 octobre, la majorité qui avait voté la dissolution se retrouvait tout entière au Sénat. Les ardents, les militants, l'excitaient à garder son attitude de combat, à réagir avec énergie, avec opiniâtreté contre la nouvelle victoire des gauches, à continuer la lutte contre la majorité des élus du suffrage universel et surtout à demander au Maréchal de se mettre à la tête de la résistance.

Une fraction plus calme, plus réfléchie, plus politique, plus clairvoyante de la majorité de dissolution du 24 juin, partageant nos appréciations de la situation et écoutant nos conseils de modération, s'est refusée à adopter cette imprudente ligne de conduite. Elle a recommandé la transaction du 13 Décembre au Maréchal, qui s'y est décidé au moment même où l'on redoutait une aggravation de la crise.

Le ministère actuel a été formé avec M. Dufaure comme président du conseil. Il avait déjà eu cette situation après le 20 février, au lendemain de la démission de M. Buffet, dont la politique avait échoué devant le suffrage universel, comme a échoué à son tour la politique de M. le duc de Broglie.

M. Dufaure est depuis longtemps acquis au régime républicain. Mais il est l'adversaire et non l'allié du parti radical. Il n'y avait aucun motif de redouter qu'avec lui la politique du gouvernement versât dans l'ornière de la démagogie, et, par conséquent, il n'y avait aucune raison pour que la majorité conservatrice du Sénat prit vis-à-vis de lui, préventivement, une attitude d'hostilité systématique et permanente.

Après avoir encouragé le Maréchal à la transaction, nous ne pouvions qu'engager les modérés du Sénat à ne juger le ministère du 14 décembre que sur ses actes et à lui faciliter sa mission d'apaisement plutôt qu'à lui créer des obstacles sans but et à lui chercher des querelles sans résultat. Ils ont suivi nos conseils, ils se sont séparés des ardents, des militants, et nous avons la conviction que le Sénat d'abord, et le pays ensuite n'ont qu'à s'en féliciter.

Supposons un instant que la majorité de dissolution, s'abandonnant à de mesquines rancunes, fût restée tout entière dans des sentiments de lutte ardente et passionnée contre les triomphateurs du 14 octobre, qui continuent, en l'accentuant, la politique des triomphateurs du 20 février, que serait-il advenu?

Le Sénat se serait donné la vaine et puérile satisfaction d'enrayer la marche régulière du gouvernement. Il aurait empêché le vote définitif du budget de l'exercice courant; il aurait amené la nécessité de nouveaux douzièmes provisoires; il aurait ébranlé peut-être le ministère du 14 décembre, mais il ne l'aurait pas renversé, et dans tous les cas, la droite n'aurait pas été en mesure de prendre le pouvoir; il aurait enfin irrité la gauche en repoussant de parti pris les lois sur le colportage, l'état de siège et l'amnistie.

Après?

Du moment que la droite était dans l'impuissance de prendre le pouvoir et de gouverner, le seul résultat qu'aurait pu amener cette attitude du Sénat, c'était de forcer le ministère du 14 décembre de s'appuyer davantage sur toutes les gauches et de leur faire des concessions plus larges, pour mieux s'assurer leur concours dévoué.

La politique conservatrice eût perdu et non gagné à cette rivalité d'intransigeance entre le Sénat et la Chambre. Un conflit parlementaire pouvait naître de cette rivalité, et le pays, qui, dans la situation actuelle de l'Europe, appelle de tous ses vœux le complet accord des pouvoirs publics, n'aurait pu assister à cette guerre des partis qu'avec un profond sentiment de tristesse et de désapprobation.

Le Sénat, du reste, a obtenu, par la modération de sa conduite, une satisfaction qu'il n'aurait pas eue, sans doute, en ayant une attitude différente. Il a fait supprimer de la loi d'amnistie les deux dates restrictives qui faisaient de cette loi un acte de vengeance contre le 16 mai.

Il en sera de même toutes les fois que le Sénat restera dans une juste mesure. Ce succès lui indique son vrai rôle, qui est un rôle d'observateur et de modérateur et non un rôle d'adversaire et de lutteur.

(Soleil).

### ORIENT

La circulaire de lord Salisbury met fin à toute discussion sur la procédure à suivre au congrès, en disant le dernier mot de l'Angleterre sur cette question, qui n'a plus désormais qu'un intérêt rétrospectif. Elle transporte la question sur un terrain nouveau, en s'attachant à la critique du traité de San Stefano lui-même.

La gravité des objections élevées par l'Angleterre contre ce traité ne sera contestée par personne, et il semble que le bien fondé de ces critiques sera généralement admis. Le gouvernement anglais a exprimé officiellement le premier, dans la circulaire de lord Salisbury, l'opinion qui paraît dominer en Europe. On saura sous peu quelle impression le langage qu'il vient de tenir a produit en Russie et dans les autres cours. Mais la circulaire anglaise ne peut que confirmer l'Autriche-Hongrie dans son opposition au traité de San Stefano. Le gouvernement austro-hongrois ne consent pas à s'isoler de l'Angleterre pour s'entendre directement avec la Russie. Les négociations resteraient donc collectives, soit dans un congrès, si la réunion d'un congrès est encore possible, soit par dépêches échangées entre les grandes puissances. Mais après l'opposition radicale faite au traité par l'Angleterre et l'Autriche-Hongrie, le texte signé à San Stefano ne pourrait être accepté par ces puissances comme base de discussion, que si la Russie admettait à l'avance qu'il pourra, avec son consentement, être modifié dans toutes ses parties.

La Russie, qui s'est refusée à prendre part à la discussion du traité tout entier consentira-t-elle maintenant à ce que les dispositions principales de ce traité soient modifiées à la de-

mande de l'Autriche-Hongrie ou de l'Angleterre ? Là est la question. Jusqu'à ce qu'elle soit résolue, il faut s'attendre à des nouvelles à sensation : par exemple, à l'occupation ou la demande d'occupation de Gallipoli et des lignes de Boulair par la Russie, à une alliance russo-turque ou à une alliance anglo-turque.

Le Journal des Débats après avoir fait un exposé succinct de l'histoire des Bulgares et retracé les principales phases de la vie de ce peuple singulier, ouralien par la race, slave par le langage et grec par la religion, dit que, par lui et à travers lui, la Russie marche à la conquête du littoral de la mer Egée, comme elle vise par le Monténégro à l'occupation du littoral de l'Adriatique.

Ce journal ajoute : « Rien ne saurait justifier l'étrange prétention de la Russie de faire reconnaître à l'Europe l'existence d'une Bulgarie fictive dont la délimitation tracée par le traité de San Stefano est un flagrant démenti donné à l'histoire et à la géographie. »

INFORMATIONS

Il s'est passé récemment à la Chambre des députés un fait assez curieux pour être relevé et expliqué : c'est celui qui se rapporte au projet de concession des lignes de Lens à Armentières et de Valenciennes au Cateau à la compagnie du Nord. On sait que ce projet présenté d'abord en 1875 par M. Caillaux, avait été retiré par lui sur la demande pressante des députés du département du Nord qui mettaient comme condition de leur vote l'acceptation par la compagnie du Nord de divers arrangements alors en cours de négociation. Il avait été repris ensuite par M. Christophle, d'accord cette fois avec les représentants du département du Nord. La concession était faite sans subvention, la garantie d'intérêt de 4 65 0/0 qu'on accordait sur le montant du capital réellement dépensé ne devait jamais devenir effective, suivant les plus sérieuses probabilités, et si elle pouvait jamais le devenir, les sommes payées par l'Etat à titre d'avances seulement, comme chacun sait ne tarderaient pas à lui être remboursées.

On ne pouvait pas imaginer de combinaison plus simple, moins coûteuse pour l'Etat puisqu'elle n'exigeait de lui aucun sacrifice; plus favorable pour le public, qui a intérêt à ce que tous les chemins d'une même région soient dans la main d'une seule compagnie d'exploitation.

Cependant, sur l'initiative de M. Wilson, la commission de la Chambre des députés a écarté ce projet pour y substituer celui de la construction des deux lignes aux frais de l'Etat, et la Chambre l'a adopté une première fois; il faut lui rendre toutefois cette justice, qu'elle s'est ravisée le lendemain, à la suite d'une intervention de M. Léon Say, et qu'elle a invité sa commission à étudier encore et à réfléchir avant de maintenir ses premières propositions.

Il y a donc tout lieu d'espérer que les choses s'arrangeront raisonnablement. Mais qu'a donc cherché M. Wilson et qu'elles raisons a-t-il pu présenter pour convaincre la commission qu'il y avait intérêt pour l'Etat à dépenser 18 à 20 millions, plutôt que de concéder pour rien à la compagnie du Nord les deux chemins qu'on réclame depuis si longtemps?

On annonce que M. le général duc d'Aumale quittera prochainement Besançon. Il est désigné, nous assure-t-on, pour prendre le commandement d'un des corps d'armée à proximité de Paris.

D'après les renseignements particuliers de la Patrie, l'élevation de Mgr Dupanloup au cardinalat serait probable, mais non encore décidée, comme l'annonce un journal du matin.

Le cardinal Pecci, aujourd'hui Léon XIII, et l'évêque d'Orléans étaient liés, paraît-il, d'une étroite amitié.

M. Jules Simon a fait, à Nantes, l'exposé de notre situation politique intérieure. Il a terminé en ces termes :

Aujourd'hui, il y a la Chambre et le Sénat. Dans les premiers temps, le Sénat ressemblait à s'y méprendre, à l'ancienne Assemblée nationale. Mais comparez-le à lui-même, comparez ce qu'il est aujourd'hui à ce qu'il était il y a un an, il y a six mois, il y a trois mois, il y a deux mois, mais il est méconnaissable... N'allons pas trop loin : nous n'avons des majorités que d'une voix, et encore n'est-elle pas bien solide. (Rire général.)

Mais nous n'en devons que répéter avec plus d'attention l'axiome de M. Thiers : « La victoire est au plus sage ! »

Nous avons eu une voix de majorité, nous en aurons dix, nous en aurons vingt; plus tard, nous en aurons cent, et, prenez-y garde, l'échéance est prochaine ! (Applaudissements.)

Et dans quelques années la minorité n'existera pour ainsi dire plus, nous serons l'unanimité, et si nous nous en réjouissons, ce n'est pas pour occuper toutes les places, ce n'est pas pour nous adjoindre toutes les positions, car à ce moment-là il n'y aura plus de vainqueurs. (Applaudissements.)

La République une fois assise, ce n'est pas pour nous, républicains, que nous aurons combattu, mais pour ce que nous vénérons, pour ce que nous aimons, pour ce que nous défendons aujourd'hui, c'est-à-dire pour la justice — la justice pour nous et pour les autres. (Applaudissements.)

Le Pays et les autres journaux impérialistes ne désignent plus jamais la République Française que par ces deux majuscules : R. F.; ils trouveront simple qu'à l'avenir nous ne désignons plus l'empire de 1852 que par ces deux majuscules : E. D., signifiant l'Empire déchu. (France.)

Une des nombreuses difficultés contre lesquelles aura à lutter le nouveau ministère italien, c'est la banqueroute de la municipalité de Florence; l'Etat, en effet, s'est engagé d'avance

à venir au secours de cette ville qui, devenue capitale, s'était lancée dans des dépenses considérables que le transfert du siège du gouvernement à Rome a rendu improductives. Il ne s'agit que d'un chiffre modeste de millions; mais après la déplorable administration des deux derniers ministères, la pénurie du Trésor public est telle, qu'on peut à peine subvenir aux besoins les plus urgents.

Mais voici encore un autre fait scandaleux : la ville de Naples est sur le point de faire également banqueroute, et cela, comme l'expose en détail une correspondance de la Gazette d'Augsbourg, parce que l'administration installée par M. Nicotera a pillé les caisses de la ville à l'aide de la camorra, dans les rangs de laquelle se recrutaient la plupart des employés. C'est en petit la répétition des vols commis dans les caisses de la municipalité de New York. Le fait était déjà depuis quelque temps si connu à Naples, que l'automne dernier, lorsque la ville essaya d'emprunter 80 millions, pas une seule souscription ne fut prise par les particuliers habitant la ville.

Le Journal des Débats approuve la révocation de M. le général de Geslin, en disant que l'ordre du jour de ce général témoigne d'un véritable trouble moral. Le Constitutionnel fait remarquer que la qualification d'électeur donnée à un individu de la plus basse catégorie est une offense envers tous les Français en possession du droit de vote.

M. le général de Geslin a adressé la lettre suivante à l'Estafette :

Paris, le 3 avril 1878.

Monsieur le rédacteur, Vous avez été mal renseigné dans l'ordre de félicitations adressé par moi au garde républicain qui a fait son devoir au milieu d'une foule hostile. J'ai parlé d'un « citoyen » et non d'un « électeur. »

Recevez, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signé : Général comte de GESLIN.

La République trouve que le mot citoyen appliqué à un rôdeur de brasserie est aussi inconvenant que le mot électeur.

Par une coïncidence singulière, presque à la même heure où l'on apprenait que M. le général de Geslin était appelé à d'autres fonctions, les deux habitués du bal Corlieu — plus connu des habitants du quartier Rochechouart sous le nom de bal de la Boule-Noire — que les gardes avaient dû conduire au poste, comparaissent devant la 10<sup>e</sup> chambre : la femme était prévenue d'ivresse manifeste; l'homme était prévenu de rébellion; tous deux, en outre, d'outrages aux agents de la force publique.

Il y a peu de choses à dire sur le compte de ces deux personnages. L'individu arrêté est un ouvrier menuisier du boulevard Rochechouart, nommé Coutard; la prévenue est une fille Jacquot, dont la moralité est déplorable et

qui habite le même quartier. Le garde républicain Gentil — celui qui a asséné le fameux coup de poignée de sabre — est appelé, comme témoin, à l'audience, et dépose ainsi :

J'étais de service, jeudi soir, au bal de la Boule-Noire, quand je remarquai une fille dont la présence occasionnait des querelles et qui paraissait être en état complet d'ivresse. J'allai à elle et me préparai à l'expulser, mais elle m'opposa une vive résistance, en me traitant de lâche et en essayant de me frapper. Je dus appeler un de mes camarades.

A ce moment, un individu, que j'ai su depuis nommer Coutard, sorti de la foule et amenté contre nous le public :

— Vous êtes des assassins ! cria-t-il, vous n'emmenez pas cette femme ! Et il me saisit par le bras, afin de faciliter l'évasion de la prisonnière. En face de cette agression, je dégainai, et je frappai légèrement, de la poignée de mon sabre, le nommé Coutard, que je parvins, ensuite, non sans peine, à conduire au poste.

M. Alphonse Bard, jeune avocat désigné d'office pour défendre le prévenu Coutard, se lève :

Combien de coups avez-vous portés ? demande-t-il au garde ? — R. Un seul.

Coutard (avec véhémence), c'est faux. J'ai été frappé deux fois. Tenez, messieurs les juges, voici les traces des coups que j'ai reçus !

Et l'ouvrier menuisier entr'ouvre sa chemise, légèrement tachée de sang, pour laisser voir sa poitrine.

M. le président Grattery invite le prévenu au calme. Celui-ci se rassied en murmurant :

— Je n'ai rien fait au garde ! Je ne lui ai même pas parlé ! J'étais dans la foule, très-tranquille !

— C'est vrai, appuie la fille Jacquot, qui, elle, reconnaît qu'elle était en état d'ivresse, c'est vrai ! Monsieur n'a rien fait. D'ailleurs, je ne le connais pas. Tout le monde criait : il a payé pour les autres !

M. le substitut Symonet soutient la prévention.

M. Alphonse Bard prend à son tour la parole, et annonce qu'il va donner lecture de l'ordre du jour de M. le général de Geslin.

M. le président Grattery fait observer au défenseur que ce document n'a rien à faire dans la prévention d'outrages et de rébellion qui préoccupe le tribunal. M. Bard insiste; M. le président l'invite alors à se renfermer dans les limites de la cause. Bref, l'incident se termine par le départ de M. Bard, qui quitte le banc des avocats en déclarant qu'il a trop le sentiment de la dignité de la défense, pour plaider dans de pareilles conditions.

Le tribunal a condamné Coutard, et la fille Jacquot chacun à un mois de prison.

LA DERNIÈRE TEMPÊTE DANS LA MANCHE. Le temps affreux qui fait rage sur notre côte a été depuis quelques jours, raconte l'Echo du Nord, au cause de nombreux sinistres dans la mer de la Manche. Voici les principaux malheurs qui nous sont signalés :

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 6 avril 1878. (23) LES ONZE GRAND ROMAN DRAMATIQUE Par Adolphe FAVRE. Première partie. VIII LES TERREURS DE GUILLAUME LE SOT — Mais le propriétaire de la baraque, je suppose. Est-ce vous qui êtes le propriétaire ? — Oui, ou plutôt non. — Voyons, expliquez-vous. — D'abord je voudrais... — Laissez là votre question et répondez. — Je ne demande pas mieux. — Eh bien ! vous êtes ou vous n'êtes pas le propriétaire. C'est l'un ou l'autre. — C'est-à-dire que je l'étais, mais j'ai vendu cet immeuble. — Alors, dit l'un des hommes avec im-

patience, laissez-nous tranquilles. Guillaume ne pouvait se contenter de cela. — J'ai vendu... — Encore ! — Qu'il dégoise, dit l'autre, ça nous amusera. — J'ai vendu la maison, reprit donc Guillaume, mais je n'ai pas vendu les meubles, et les meubles sont à moi. — Cette friperie ! fit celui qui avait parlé le premier, emportez-la. — Mais où donc, mon Dieu ! où porter mon ménage à pareille heure ? — Ça ne me regarde pas. — Mais ça me regarde, moi ! — C'est ton affaire, dit l'autre. — C'est justement... — Eh bien ! où tu voudras. — Si vous pouviez seulement m'indiquer... — Tonnerre ! Prends-tu tes frusques décidément ? Voyons, finissons-en. Guillaume vit bien qu'il n'obtiendrait aucune bonne raison de ces hommes, et il pensa qu'il n'y avait pas péril pour ses meubles. Crier et appeler ne l'eût pas avancé davantage. Si ces hommes étaient là par ordre du comte, il avait intérêt à les ménager ; si c'était des voleurs il y avait danger pour sa vie. Il se dispose donc, en silence à faire un

paquet de ses hardes. L'avare aurait bien voulu tout emporter. Il mit en tas ses bras et ses chemises, ses hauts-de-chausses et ses pourpoints, et quoiqu'il fût assez mal monté en linge, le paquet se trouva trop lourd pour lui. — Il se mit à le considérer. — Comment ! tu es encore là, dit l'un des hommes. — Voilà qui est fini. — A la bonne heure ! Le linge et les vêtements n'étaient pas ce qui inquiétait le plus Guillaume, mais bien certain petit tonneau dans sa cave et qu'il brûlait d'aller voir. La fortune de Guillaume était là tout entière. Il lui vint une idée. — Le comte, se dit-il, ne viendra pas me chercher chez la mère Taupier ; il a fait de la maison ce qu'il voulait en faire pour le moment, et qui sait quand il reviendra de ce côté ? Je serai donc en sûreté là. Portons-y ce que nous pourrions. Il eut un effort de courage. — Messieurs, dit-il aux deux hommes, seriez-vous assez obligeants, en tous indemnissant, bien entendu, pour m'aider à emporter le linge et quelques légers meubles tout proche d'ici dans la maison d'en face. L'un des hommes se leva. — Veux-tu filer ? dit-il brutalement, et, si tu emportes autres chose que ce pa-

quet, il y a là des cordes et je... Je sais ! je sais ! s'écria Guillaume qui n'attendit pas le nom du supplice, ne vous dérangez pas, je pars ! Et, raidissant ses muscles, il hissa à grand peine le paquet sur son dos et reprit pesamment le chemin qu'il venait de parcourir. Heureusement le trajet était court. Il arriva tout essoufflé chez la mère Taupier et ne pouvant monter son bagage, il le déposa dans la remise. Ce déménagement inattendu l'avait tout à fait réveillé. Il n'avait plus l'idée de dormir, la pensée de Madeleine, elle-même et toutes ses belles résolutions s'étaient évanouies devant la crainte de perdre son cher trésor. En proie à toutes les incertitudes d'un homme peu courageux, il traversa de nouveau la rue et retourna machinalement devant son autre maison. Cette fois la porte était bien fermée et il n'y avait plus de lumière. Craignant un guet-apens, il n'osa pas se servir de sa clef. Il resta là inactif, anxieux, ne sachant que faire. Des larmes lui vinrent aux yeux en pensant que son or, si péniblement amassé, allait devenir la proie des voleurs. Il allait être ruiné, car le prix de ses maisons était enfoui dans le tonneau depuis la veille. Qu'allait-il devenir ? S'il se plaignait, on ne le croirait pas et

on rirait de lui. Dans tous les cas on lui rendrait pas sa fortune. Tout en restant là cloué sur la place, il se souvint que son mur longeait le boulevard et avait à un endroit une lézarde assez grande pour donner passage à un homme. Cette lézarde l'avait souvent inquiété ; il ne l'avait pas fait réparer par économie ; mais cette nuit-là il s'applaudit de son avarice. La lézarde s'était formée à l'endroit d'une petite cour, et dans cette cour était la descente de la cave. Guillaume n'entendant aucun bruit supposa que les hommes qui avaient pris possession de sa demeure étaient couchés et dormaient. Enhardi par cette croyance, il mit la main à sa poche pour prendre la clef de la cave, clef qui, on le comprend, ne le quittait jamais. Et il alla à la lézarde et pénétra dans la cour. Là, il vit avec terreur que la porte était ouverte ; seulement, le bois résistant, on l'avait effondrée. Une sueur froide perla sur son crâne chauve ; un tremblement convulsif le prit, et il resta comme pétrifié devant l'ouverture béante qui s'offrait à lui. (A suivre.)

dredi près de Douvres. Ce navire était arrivé jeudi matin à Calais avec un chargement de cinq cents balles et était reparti sur lest, pour Londres, dans la soirée. Une heure ou deux après son départ, il sombra.

L'équipage a pu être sauvé vers onze heures. Le bateau de pêche n° 623, patron Delpierre, était sur le point d'entrer dans le port de Calais, quand une lame énorme l'a fait dériver et l'a mis à la côte près des Bains. Quelques heures plus tard le bateau était à sec et débarquait le poisson de sa pêche.

Un autre événement du même genre s'est passé dimanche matin dans la même port. Une goélette hollandaise s'est mise à la côte au Fort-Vert. L'équipage est descendu dans un canot sans attendre que la mer fût baissée. Le canot a chaviré; trois hommes seulement ont pu se sauver. A la première heure, dès qu'on apprit l'échouage de cette goélette, les autorités maritimes firent armer le canot de sauvetage et atteler des chevaux de l'artillerie. Au moment de partir on apprit que trois hommes venaient de se sauver et on désarma le canot.

En même temps la partie de la jetée où se trouve le mât des signaux, déjà endommagée par les mauvais temps, subissait le choc de vagues énormes qui enlevèrent cinq fermes et rompirent la jetée sur une longueur de quinze mètres environ.

Plusieurs personnes, restées sur le soir, ne purent revenir qu'à l'aide d'une chaise établie sur un va et vient.

Samedi, à huit heures et demie, le trois mâts *Fortune*, de Dunkerque, allant d'Ostende à Newcastle, est entré à Calais. En faisant cette manœuvre, il a abordé l'extrémité de la jetée de l'ouest et la secousse a fait tomber un de ses canots à la mer. Il est amarré au quai la Gare, à la place des malles, en attendant qu'on puisse le ramener au bassin.

A la même heure, à peu près, entra la goélette norvégienne *Commerce*, de Brévig, 175 tonneaux, cap. Isaken, allant de Göteborg à Poole avec bois. Elle se mit sur le port d'échouage, en face le bureau des officiers de port, à la naissance de la *Baleine*. Le capitaine avait sa femme à bord. Quand le navire a touché le quai, ils sont tombés dans les bras l'un de l'autre; les matelots s'embrassaient, tant ils avaient vu la mort de près et étaient heureux d'y être échappés.

On est sans nouvelles du grand navire qui a échoué samedi soir près de Vissant, et dont les hommes de l'équipage se sont réfugiés sur les haubans.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de nos correspondants particuliers d'Aras et de Calais les deux dépêches suivantes:

Aras, 1er avril. — Les craintes que faisaient naître les difficultés de sauver les marins qui montaient le navire *Sirène*, échoué samedi près de Vissant, se sont en partie réalisées. L'équipage se composait de vingt-deux hommes. Onze ont pu être sauvés; les onze autres ont mal-

heureusement péri dans les flots.

Calais, 1er avril. — La jetée est coupée. La mer est furieuse.

Un bateau pêcheur a été jeté à la côte près de Calais.

Un brick s'est échoué à Waldam.

Un vapeur anglais a sombré près de Douvres; on n'a heureusement aucune mort à déplorer.

Les travaux de nouveau port de Calais sont intacts.

CHRONIQUE LOCALE

Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni jeudi soir. Nous publierons dans notre prochain numéro, les délibérations prises à cette séance.

ASPIRANTES AU BREVET DE CAPACITÉ

Les examens pour l'obtention du brevet de capacité, ont eu lieu ces jours derniers. Nous donnerons les résultats, aussitôt que M. l'inspecteur d'Académie voudra bien nous les faire connaître. Nous les avons vainement demandés pour aujourd'hui.

Nous sommes heureux d'annoncer que Mlle Brassac, de Cahors, vient d'obtenir devant la commission d'examen de Montauban, le brevet supérieur.

M. l'abbé Labro, curé de Souillac, a été nommé curé de Lalbenque.

M. l'abbé Vertut a été nommé curé de Souillac.

Nous nous sommes élevé à plusieurs reprises contre la tenue du marché aux bœufs en plein boulevard. Outre les dangers que pouvait amener ce contact des animaux avec le courant de la population, il en résultait un foyer d'infection qui durait plusieurs jours après la foire, et pouvait avoir pour les habitants du boulevard et pour la salubrité publique, les plus graves conséquences.

Aujourd'hui, nous avons un champ de foire spécial pour les bœufs. Décidé en principe sous l'ancienne administration municipale, il vient d'être inauguré par la nouvelle, et nous sommes heureux de le reconnaître, l'activité et la compétence de M. l'adjoint Sirech ont été pour beaucoup dans cette solution que nous ne pensions pas si prochaine, les remblais étant encore, il y a quelques mois, bien loin d'être effectués.

Or, la transformation s'est opérée comme par enchantement, et depuis la foire de mars, le Champ de manœuvres, parfaitement approprié, sert de foire aux bœufs. On n'en pouvait souhaiter un plus spacieux et plus commode.

BOURSES DANS LES LYCÉES

L'examen des candidats aux bourses dans

les Lycées aura lieu, le jeudi 11 avril courant, à 8 heures du matin dans l'une des salles du Lycée de Cahors.

CONCERT

Donné par la SOCIÉTÉ ORPHEONIQUE avec le concours bienveillant des artistes du Théâtre, sous la direction de M. Morvand, la Musique du 7<sup>e</sup> de ligne.

Programme :

PREMIÈRE PARTIE. 1<sup>o</sup> Ouverture par la Musique du 7<sup>e</sup> de ligne. 2<sup>o</sup> L'Avenir, chœur chanté par l'Orphéon. (A. Saintis). 3<sup>o</sup> Fais ce que Dois, épisode dramatique en un acte. (F. Coppée)

Distribution : Daniel, M. Morvand. Marthe, Mme Repos. Henri, Mlle Amélie Ginet.

4<sup>o</sup> Les Pèlerins, chœur ch. par l'Orphéon. (A. Saintis)

DEUXIÈME PARTIE.

1<sup>o</sup> Ouverture par la Musique du 7<sup>e</sup> de ligne. 2<sup>o</sup> Les Proserits, chœur ch. par l'Orphéon (A. Saintis) 3<sup>o</sup> Un Caprice, comédie en un acte. (A. de Musset).

Distribution : M. de Chavigny, M. Morvand. François, M. Dérieux. Mme de Léry, Mme Repos. Mathilde, Mlle Amélie Ginet.

Prix des places : Loges-avant-scènes, 3 fr. — Loges des premières, 2 fr. 50. — Premières, 2 fr. — Parquet, 1 fr. 50. — Parterre, 1 fr. — Secondes, 50 c.

MM. les Militaires ne paieront que demi-place

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 30 Mars au 6 Avril.

Naissances.

Ayat, Jacques, à Larozière. Faurès, Anne, rue Nationale. Vizou, Léon, Grande-Chartréuse.

Mariages.

Labelle, Jean, et Arnaudat, Marie. Lescale, Pierre et Périé, Marceline.

Décès.

Ferrand, Anne, 32 mois, rue Darnis. Bouzou, Catherine, 92 ans, Pont-Neuf. Berrié, Jules, (Naturel) 12 jours Quai-Regourd. Bos, Marie, 32 mois, rue du Château. Soulié, Marie, 68 ans, à Bégoux. Roth, Adam, chef d'Escadron d'Artillerie, officier de la légion d'honneur, 83 ans, rue Valentré. Dalat, Jean, 76 ans, rue du Château. Oulié, Joseph, terrassier 59 ans, (hospice).

Pour la chronique locale : A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Versailles, 5 avril.

On assure que M. le ministre de la guerre vient de se prononcer contre la proposition de M. le comte des Roys, qui allouait une première mise pour frais d'équipement aux officiers de l'armée territoriale appelés aux exercices et ma-

nœuvres. M. le général Borel s'en tient strictement aux termes de sa récente circulaire, qui accorde une tenue de sous-officier aux officiers qui en feront la demande.

On assure que le général de Geslin va être appelé à remplacer dans le commandement de la 27<sup>e</sup> brigade d'infanterie, à Lons-le-Saulnier, M. le général d'Ariès, promu récemment général de division.

Le ministère de la guerre a communiqué à la commission du budget le nouveau projet relatif aux sous-officiers. En résumé, le projet accorde une prime de 2,800 fr. aux sous-officiers, payables 500 fr. en contractant le réengagement, et 2,300 fr. au bout des cinq ans.

Le sous-officier peut contracter un nouveau réengagement pour lequel une nouvelle prime de 500 fr. lui sera versée. Il aura de la sorte quinze ans de service qui lui donneront droit au 15/20 de la retraite, qui ne pourra être inférieure à 360 fr.

Enfin, dans le nouveau projet, l'adjudant par bataillon est supprimé et il est institué un adjudant par compagnie de guerre.

Comme on le voit, le projet offre de réels avantages aux sous-officiers, aussi la commission l'a-t-elle accueilli favorablement. Il est dès lors certain que le rapport pourra être déposé dès la rentrée de la Chambre.

Le conseil de révision a rejeté aujourd'hui le pourvoi de Garcin, condamné à mort, le 26 mars dernier, par le 3<sup>e</sup> conseil de guerre, pour participation à l'assassinat des généraux Le-comte et Clément-Thomas.

Bourse de Paris

Cours du 6 avril.

Rente 3 p. %..... 72.10 — 4 1/2 p. %..... 102.00 — 5 p. %..... 108.70

Table with 3 columns: Valeurs diverses au comptant, Cloture du 5 avril, Cloture précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 %.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSEES DU QUERCY POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

PROCS-VERBAUX DES SÉANCES. — LISTES DES DÉPUTÉS. — CAHIERS DES DOULEANCES.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DE L'ORDRE DU TIERS-ÉTAT DES SIX SÉNÉCHAUSSEES RÉUNIES DE LA PROVINCE DU QUERCY, DEPUIS LE 16 JUSQU'AU 24 MARS 1789.

(Suite.) Sur laquelle demandé l'Assemblée ayant délibéré, nous avons recueilli les voix, d'après lesquelles il a été convenu par tous les membres de l'Assemblée que les articles réclamés seraient joints et annexés au cahier général sous le titre de Pétitions particulières des sénéchaussées de Montauban, Gourdon, Lauzerte et Martel et signées par les commissaires qui avaient été choisis et nommés dans le nombre des députés de ces sénéchaussées, et qui avaient procédé à la rédaction du cahier général; après quoi, avons renvoyé la séance à demain, vingt-et-un du courant, à neuf heures du matin, et nous sommes signés avec notre greffier secrétaire.

Signé : PEYRE, juge mage, lieutenant général, président, BOUDRES, greffier en chef, secrétaire.

Advenu ledit jour, vingt-et-un du courant, mil sept cent quatre-vingt-neuf, à l'heure de neuf heures du matin, dans ladite église des RR. PP. Cordeliers de cette ville. L'Assemblée étant formée, nous Louis Peyre, président, écrivant sous nous le sieur Bernard Boudres, greffier secrétaire, dûment assermenté, MM. les membres des sénéchaussées secondaires de Montauban, Gourdon, Lauzerte et Figeac ont remis un cahier de pétitions particulières desdites sénéchaussées sur le bureau, avons prié un desdits membres d'en

faire la lecture à l'Assemblée, d'après laquelle il a été convenu que ce cahier contenant pétitions particulières desdites quatre sénéchaussées secondaires sera joint et annexé au cahier général des plaintes et doléances des six sénéchaussées de la province, au moyen de quoi ledit cahier général a été définitivement arrêté par l'Assemblée.

M. le Président a proposé à l'Assemblée qu'elle devait s'occuper du choix au scrutin des trois membres de l'Assemblée, en observant pour cet objet toutes les formalités prescrites par l'article 47 du règlement.

En conséquence, tous MM. les membres de l'Assemblée ayant successivement déposé leurs billets dans un vase placé sur le bureau au-devant du secrétaire de l'Assemblée, et la vérification en ayant été faite par ledit secrétaire assisté des trois plus anciens d'âge, savoir: M. de Combarieu, lieutenant général de la sénéchaussée de Lauzerte; M. Largentie, bourgeois de Caylux; et M. Vignals, bourgeois de Montauban. Il est résulté de cette vérification que les trois membres qui ont eu le plus de voix, sont: M. Dolique, bourgeois, M. Hébray, lieutenant général de la sénéchaussée de Gourdon, et M. Lacheize, lieutenant général de la sénéchaussée de Martel, lesquels ont été déclarés scrutateurs. Après quoi avons renvoyé la séance et indiquée à trois heures précises de l'après-midi, et nous sommes signés avec notre greffier secrétaire.

PEYRE, juge mage, lieutenant général, président, BOUDRES greffier en chef, secrétaire.

Advenu l'heure de trois de l'après-midi dudit jour, vingt-et-un du courant, et dans ladite église des RR. PP. Cordeliers de cette ville, nous Louis de Peyre, juge mage, président, écrivant sous nous le sieur Bernard Boudres, secrétaire-greffier, dûment assermenté. Avons proposé que l'Assemblée devait s'occuper de l'élection au scrutin des six députés aux Etats généraux, conformément à la lettre du Roi, en observant les formalités prescrites dans ledit article 47 du règlement.

En conséquence, MM. Dolique, Hébray et Lacheize, nommés pour scrutateurs dans la séance de ce matin, se sont placés devant le bureau au milieu de l'Assemblée, ont déposé leurs billets d'élection dans le vase à ce préparé; après quoi, tous MM. les électeurs

sont venus pareillement l'un après l'autre, et ont déposé ostensiblement leurs billets d'élection dans ledit vase.

MM. les Electeurs ayant repris leur place, MM. les scrutateurs ont procédé au compte et recensement des billets, et ayant trouvé le nombre égal à celui des électeurs, ils en ont ouvert et vérifié à voix basse les suffrages. MM. les scrutateurs ont déclaré de suite à l'Assemblée qu'il n'y avait point d'élection au défaut de pluralité des suffrages prescrite par le règlement.

Avons de suite fait brûler tous les billets de ce premier scrutin ainsi que les notes de MM. les scrutateurs et déclaré qu'il serait procédé à un nouveau scrutin demain au matin. Pour cet effet, avons renvoyé la séance et indiquée à demain, vingt-deux du courant, à neuf heures du matin, et nous sommes signés avec notre greffier secrétaire.

PEYRE, juge mage, lieutenant général, président, BOUDRES, greffier et chef secrétaire.

Ce jourd'hui, vingt-deux mars mil sept cent quatre-vingt-neuf, dans ladite église des RR. PP. Cordeliers de la présente ville, à l'heure de neuf du matin, l'Assemblée étant formée, nous Louis de Peyre, juge mage, président, écrivant sous nous Bernard Boudres, greffier, secrétaire, dûment assermenté, avons dit à MM. les membres, que d'après la déclaration faite hier au soir par MM. les scrutateurs qu'il n'y avait point d'élections, il fallait procéder à un nouveau scrutin d'après ce qui est prescrit par l'article 47 dudit règlement.

En conséquence, MM. les scrutateurs ont pris leur place devant ledit bureau, au milieu de l'Assemblée, et ont déposé leurs billets d'élection dans ledit vase, après quoi tous MM. les électeurs sont venus pareillement l'un après l'autre et ont déposé ostensiblement leurs billets d'élection dans ledit vase.

MM. les électeurs ayant repris leur place, MM. les scrutateurs ont procédé au compte et recensement de tous les billets, et le nombre s'en étant trouvé égal à celui des électeurs, les voix ont été vérifiées à voix basse; après quoi MM. les scrutateurs ont déclaré à toute l'Assemblée qu'il y avait élection en faveur de M. Feydel, avocat, habitant de la ville de Cahors, comme ayant obtenu la pluralité des suffrages prescrits par ledit article 47 du règlement. (A suivre.)

**LE TOUR DU MONDE** Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 900<sup>e</sup> livraison. (7 avril 1878). — Texte : L'Amérique équinoxiale (Colombie, Equateur, Pérou), par Ed. André, voyageur chargé d'une mission du gouvernement français. 1875-1876. Texte et dessins inédits. — Sept dessins de Riou et une carte.  
Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 279<sup>e</sup> livraison (6 avril 1878). — TEXTE : L'Héritière de Vauchan, par Mme Colomb. — Ce pauvre Jupiter, par J. Girardin. — La foire de Saint-Germain. — Cousine Marie par mademoiselle Gourand. — La neige, par Albert Leroy. Dessins : Delort, A. Marie.  
Hachette boulevard St-Germain, 79, Paris.

Les heureuses transformations apportées au **Musée Universel** en ont fait la plus attrayante des revues hebdomadaires illustrées à bon marché (l'abonnement est, pour 6 mois de 6 francs pour Paris, 7 francs pour les départements.)

Chaque livraison formée de 16 pages de texte (romans, voyages, beaux-arts, nouvelles, chroniques etc., etc.) est illustrée de six gravures dues à nos meilleurs artistes.

Le **Musée Universel** disposant de ressources exceptionnelles, en fait de documents artistiques, offrira un intérêt tout particulier à ses abonnés, à l'occasion de l'Exposition Universelle et du Salon de 1878.

Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre.

Abonnements d'essai : Un mois, 1 fr. pour Paris, 1 fr. 50 pour les départements.

(Prix des variétés)  
S'adresser à la Librairie de l'Art, 3, Chaussée d'Antin, Paris.

Le Conseil de Santé à Saint-Petersbourg a autorisé l'importation en Russie des **Capsules de Goudron de Guyot** si efficaces dans les cas de rhumes, catarrhas, bronchites, phthisie. Deux capsules à chaque repas amènent une amélioration rapide. Le traitement

revient au prix insignifiant de dix à quinze centimes par jour.

Pour éviter les trop nombreuses imitations, exiger sur chaque flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel, et dans la plupart des pharmacies. 10

**SANTÉ A TOUS** adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**

Du **BARRY**, de Londres, 31 ans de succès

100,000 cures réelles par an.

La **REVALESCIÈRE** DU **BARRY** est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faible se, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainault), de vingt années de dyspepsie. — Dartres ; M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la **Revalscière**. — N<sup>o</sup> 49, 871 : M<sup>me</sup> Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et napsées. — N<sup>o</sup> 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec

toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N<sup>o</sup> 46, 260 : M. le docteur-médecin Martio, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N<sup>o</sup> 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N<sup>o</sup> 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N<sup>o</sup> 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les **Biscuits de Revalscière** entrent toute irritation en toute odeur fébrile en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La **Revalscière chocolatée**, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du **BARRY** et C<sup>o</sup>, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

**MERRAINS ETRANGERS**

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Balguerie St-Embergie, quai de Cret et L'Avenir. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sissek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros, Détail.

DEPARTEMENT DU LOT.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Commune de Prayssac.

Publication du plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire numéro 2, de Prayssac au chemin de grande communication numéro 8.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

AVIS AU PUBLIC

Le Maire de la commune de Prayssac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire numéro 2, de Prayssac au chemin de grande communication numéro 8, présenté par M. l'Agent-voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui au secrétariat de la Mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du sept avril mil huit cent soixante-dix-huit au quatorze du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication, et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la mairie de Prayssac, le six avril mil huit cent soixante-dix-huit.

Le Maire, JOUFFREAU.

Pour tous les extraits et articles non signés : Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

**LIQUIDATION**

Pour cause de fin de bail.

J'ai l'honneur de prévenir ma nombreuse clientèle que pour cause de fin de bail je fais une liquidation générale. La limite de temps qui m'est donnée pour quitter le local que j'occupe, m'oblige, pour écouler rapidement les Marchandises que j'ai en ce moment en magasin et qui consistent en Rouenneries, Soieries, Châles, Confections, grand assortiment de Tissus fantaisie pour dames ; Draperie en tout genre pour hommes, de faire un grand rabais sur tous ces articles. Mes assortiments étant encore considérables, les personnes qui voudront profiter de l'occasion exceptionnelle de bon marché que je leur offre trouveront chez moi les articles de nouveautés tant pour hommes que pour dames les plus avantageux.

P. ALIX,

Maison Graniou, rue de la Mairie, en face de l'Hôtel-de-Ville

ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS.

**OREZZA**

Eau minérale ferrugineuse, acide, gazeuse, la plus riche en fer et en acide carbonique des eaux connues.

Cette Eau est sans rivale dans le traitement des **GASTRALGIES - FIEVRES - CHLOROSIS - ANEMIE** et toutes les maladies provenant de **L'APPAUVRISSEMENT DU SANG**.

Se vend chez tous les marchands d'Eaux et pharmaciens.

**ARSENATE D'OR**

Dynamisé du Docteur ADDISON

Ce précieux reconstituant, dû à la combinaison de deux médicaments héroïques, combat victorieusement l'Anémie, les Maladies du système nerveux et celles provenant de l'appauvrissement du sang. Grâce à ses propriétés toniques et à la promptitude de son action, il est sans rival contre les Affaiblissements de l'organisme et les maladies causées par l'impureté du sang.

Pour se traiter soi-même, lire le *Libre des Malades abandonnés* (7 fr.) et les *Maladies sans nom* (10 fr.), les deux, franco, 1 fr. 75, lib. Dentu, Paris. — Le flacon 6 fr. Ph<sup>o</sup> GELIN, 38, r. Rochechouart et ph<sup>o</sup> Ph<sup>o</sup>, Envoi franco.

Dépôt à Toulouse, pharmacie Duclot, 35, cours des Balances.

**Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse**

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Prix modérés

Tenu par **GALLIOT**

87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.

Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle, PARIS.

**ASTHME !! ASTHME !!**

L'efficacité des Cigares JOY est aujourd'hui incontestable, comme le prouvent les attestations des médecins et les remerciements que nous adressent les personnes que ces Cigares ont guéries. — Pharmacie anglaise, ROBERTS et C<sup>o</sup>, place Vendôme, 23, PARIS. — Prix : 3 fr. 25 ; 10 boîtes, 26 fr. franco contre mandat.

**DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup>**

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSSMANN,

Concessionnaires du

**GUANO DU PEROU**

Loi du 11 Nov. 1869

et du

**GUANO DISSOUS DU PEROU**

Convention du 13 Avril 1874

**LE MONITEUR**

des

**VALEURS A LOTS**

PARAISSENT TOUTS LES DIMANCHES

Propriété de la

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT**

(Société anonyme) au capital de UN MILLION CING CENT MILLE FRANCS

Siège social, 46, rue La Fayette, Paris.

1 FRANC Publie immédiatement et exactement par la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.

52 NUMÉROS Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.

On s'abonne à Paris, 46, rue La Fayette.

Nota. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

**M<sup>me</sup> LINON**

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

**PAPIER WLINSI**

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie ; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fr. 1,50. Se défier des contref.

**OFFRE D'AGENCE**

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.